

PREAVIS INTERCOMMUNAL No 3-2011

Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre,
à Chavannes-près-Renens, secteur Mouline

Renens, le 2 août 2011/MHo/ks

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour but de présenter aux Conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice les travaux de réhabilitation d'un tronçon du collecteur Mèbre, situé sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, dans le secteur du chemin de la Mouline, et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux. Tant l'ampleur de cet objet que le montant du crédit nécessitent l'approbation des Conseils communaux des cinq communes de l'Entente intercommunale, dépourvue, rappelons-le, de la personnalité morale de droit public.

2. HISTORIQUE

A ce jour, l'Entente a procédé à la réhabilitation de deux secteurs du collecteur Mèbre. En 2008, le secteur 1 a été réalisé. Il se situe sur Crissier et Renens. Le tronçon concerné allait de la RC251 jusqu'à la rue de l'Industrie (entrée du voûtage). Des travaux de chemisage intégral et de pose de manchons ont été mis en œuvre. En termes de travaux de génie civil, une traversée du ruisseau de la Mèbre a été modifiée, le diamètre étant trop petit.

En 2010, le secteur 2 a permis de réhabiliter le tronçon allant de la rue de l'Industrie jusqu'à l'avenue de Préfaully à Renens. Ce tronçon se situe sur Renens. Ces travaux ont consisté à des réparations ponctuelles à l'intérieur du voûtage et des chemisages de la canalisation située entre la rue du Simplon jusqu'à l'avenue de Préfaully.

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge, ci-après M+S, a été construit au début des années 60, dans le but d'assainir les rejets d'eaux usées des agglomérations de l'Ouest lausannois.

Avant cette date et la réalisation de cet ouvrage, et particulièrement du collecteur de concentration de la Mèbre, une partie des égouts des villages de Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, Crissier, Renens et Chavannes-près-Renens se déversait directement dans la rivière la Mèbre, après le transit dans des fosses sseptiques plus ou moins étanches.

La politique d'assainissement menée conjointement par la Confédération, le Canton de Vaud et les communes riveraines a permis la mise en œuvre de ce collecteur de concentration, afin de redonner à la rivière la Mèbre un aspect acceptable du point de vue écologique.

Actuellement, toutes les zones urbanisées ne sont pas encore raccordées en système séparatif, si bien qu'en cas de forte pluie, la canalisation unitaire se remplit et des déversoirs d'orage évacuent le trop-plein à la rivière.

3. INTRODUCTION

A la fin de l'année 2003, l'Entente intercommunale M+S a mis au concours l'étude du PGEEi intercommunal. Le mandat a été attribué au Bureau RIBI SA au début de l'année 2004. Une partie de cette étude a été consacrée à l'état des canalisations, qui dresse l'inventaire des défauts constatés par les inspections télévisuelles.

Ce rapport a mis en évidence, sur l'ensemble des tronçons visualisés, les problèmes suivants :

- l'obstruction du collecteur par la pénétration de racines et de corps étrangers ;
- la mauvaise étanchéité due à de la fissuration et au décalage des joints ;
- l'érosion due au vieillissement de la conduite ;
- la réduction ponctuelle du diamètre de la canalisation.

En vue de l'amélioration du transit des EU par le collecteur de concentration M+S et de la recherche de l'amélioration constante de la qualité des eaux de la Mèbre, un programme de réhabilitation des collecteurs de concentration de l'Entente intercommunale M+S est mis sur pied. Le présent descriptif concerne donc la troisième étape de réhabilitation du collecteur de concentration situé dans le secteur de la Mouline. Cette mesure est la mesure N° 7 du PGEEi.

4. SITUATION

Le collecteur se situe sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens. Les tronçons de ce collecteur sont posés dans le lit de la rivière en rive gauche et en rive droite. Coordonnées moyennes : 533'800 / 153'200 - Accès par le chemin des Berges.

5. PROJET

Le projet prévoit par endroit, la réhabilitation du collecteur par un chemisage (gainage) complet de la canalisation existante \varnothing 80 cm. Certains tronçons pourront être assainis à l'aide de chemisage ponctuel (pose de manchon).

Des travaux de génie civil permettront de créer quatre nouvelles chambres afin de résoudre des problèmes de décalage de tuyau. De plus, deux chambres existantes mais recouvertes de terre seront remises à niveau.

6. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

6.1 Collecteur chemisé intégralement

Longueur du tronçon, environ 252.00 m.
Diamètre de la conduite \varnothing 80 cm.
Gaine polyester thermdurcissable.

6.2 Collecteur chemisé ponctuellement

Nombre de manchon à poser : 10 pièces.
Diamètre de la conduite \varnothing 80 cm.
Manchette polyester thermdurcissable largeur 40 cm.

6.3 Travaux de génie-civil

Création de 4 nouvelles chambres au droit des décalages de canalisation.
Rehaussement de 2 couvercles enterrés.
Côté rive gauche, renforcement de la banquette en béton.
Réparation d'un collecteur sur 5 mètres en rive droite (près chambre 37.1).

7. DEVIS ESTIMATIF

Chemisage complet et ponctuel	(1)	Fr.	204'000.--
Travaux de génie civil	(2)	Fr.	65'000.--
Divers (estimation env. 10 %)		Fr.	30'000.--
Frais administratifs		Fr.	2'000.--
Honoraires d'ingénieurs civils	(3)	Fr.	36'000.--
<hr/>			
Total intermédiaire		Fr.	337'000.--
TVA 8 %		Fr.	27'000.--
<hr/>			
Total TTC		Fr.	<u>364'000.--</u>

- (1) - Montant basé sur les soumissions rentrées
- (2) - Basé sur une offre d'entreprise
- (3) - Prestations bureaux SE + Ribli

8. ADJUDICATION

En application de la législation qui régit les marchés publics du Canton, des communes et des associations de communes, l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge a recouru à la procédure sur invitation.

Le Comité d'évaluation était formé de MM. Philippe Porqueddu (Bureau Ribi SA), Michel Geissbühler (Service d'entretien), Jacques-André Aellen (trésorier de la Commission) et Denis Lang (secrétaire de la Commission).

La Commission intercommunale se réunira pour décider de l'adjudication des travaux sous réserve de l'approbation du présent préavis par les Conseils communaux.

9. DEBUT ET DUREE DES TRAVAUX

Il est prévu de commencer les travaux en automne 2011. Ils dureront 3 mois environ.

10. FINANCEMENT

Les dépenses d'investissement du présent préavis figurent au plan des investissements de l'Entente Mèbre-Sorge pour les années 2011 à 2026 (montant prévu : Fr. 460'000.-- - années 2016-2017).

Montant du crédit total souhaité	Fr. 364'000.--
Mode de financement	Cet investissement sera financé par la trésorerie courante.
Amortissement	Cette dépense d'investissement sera amortie par un prélèvement global sur le fonds de rénovation des ouvrages N° 9281.01 qui, au 1er janvier 2011, présente un solde de Fr. 308'754.78 et qui, en 2011, sera alimenté par une attribution budgétaire de Fr. 125'000.--.
Charges de fonctionnement	Cet investissement n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

Incidences financières pour la Ville de Renens

Le montant de l'attribution budgétaire à charge de la Commune est de 30.37% du montant total, soit Fr. 37'962.50 TTC.

Coût du capital pour Renens

Aucun coût du capital n'est à calculer puisque cette dépense est entièrement financée par le budget de fonctionnement.

Compte de fonctionnement pour Renens

Cette dépense est prévue au budget 2011 de la Commune au compte N° 3760.3526.02 "Participation Entente Mèbre-Sorge".

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N° 3-2011 de la Municipalité du 2 août 2011,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- **AUTORISE** l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur de la Mouline.
- **ALLOUE** à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 364'000.-- TTC, selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 7 et 10.
- **PREND ACTE** que cette dépense sera portée au compte de fonctionnement N° 3760.3526.02 "Participation Entente Mèbre-Sorge" de la Ville de Renens.

La charge relative à la part de la Ville de Renens à la réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre à Chavannes-près-Renens, secteur 7 Mouline, entre dans le budget de fonctionnement 2011.

Sur une charge totale de Fr. 364'000.--, la part de Renens se monte à Fr. 37'962.50 TTC.

Approuvé par la Commission intercommunale dans sa séance du 23 juin 2011.
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 juillet 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexes : 1) Plan de situation relatif aux travaux de chemisage
2) Plan de situation relatif aux travaux de génie civil

Membres de la Municipalité concernés : Mme Tinetta Maystre
M. Jean-François Clément

LEXIQUE DES ABREVIATIONS UTILISEES

CN	Carte nationale
M+S	Mèbre-Sorge
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PGEEI	Plan général d'évacuation des eaux intercommunal
SE M+S / MASA	Service d'entretien Mèbre-Sorge / Masotti & Associés SA
SESA	Service cantonal des eaux, sols et assainissement
SFFN	Service des forêts, de la faune et de la nature
TTC	Toutes taxes comprises
TVA	Taxe à la valeur ajoutée

Annexe 1 : Plan de situation relatif aux travaux de chemisage



